

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 14 juin 2021

L'Anses nommée laboratoire international de référence sur la métrite contagieuse équine

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a nommé le 11 juin dernier l'Anses laboratoire de référence sur la métrite contagieuse équine. Cette maladie, qui diminue la fertilité des juments, a des conséquences économiques importantes.

La métrite contagieuse équine, causée par la bactérie *Taylorella equigenitalis*, provoque une endométrite, c'est-à-dire une infection de l'utérus, chez 25 à 30 % des juments infectées. Ceci a pour conséquence de les empêcher de porter un poulain. Les mâles sont eux porteurs sains, mais peuvent transmettre la bactérie lors de la saillie ou de l'insémination artificielle. Si la maladie est soignable et non mortelle, elle peut entraîner des pertes économiques importantes pour les élevages de chevaux.

La consolidation d'un rôle de référence

Le laboratoire de santé animale de l'Anses, à qui a été confié ce nouveau mandat, rejoint deux autres laboratoires de référence déjà désignés par l'OIE sur la métrite contagieuse équine, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au sein du laboratoire, la docteure Sandrine Petry, de l'unité Physiopathologie et épidémiologie des maladies équines basée sur le site de Normandie de l'Anses, a été nommée experte désignée. Dans le cadre de ces nouvelles missions, le laboratoire pourra être amené à analyser des échantillons envoyés par d'autres pays pour confirmer les suspicions de métrite contagieuse équine. Il a également un rôle de promotion des méthodes de diagnostic de la maladie : la méthode bactériologique, qui est la méthode officielle de détection

au niveau international, mais également la PCR (réaction de polymérisation en chaîne, polymerase chain reaction *en anglais*), méthode de détection plus sensible et plus rapide.

Cette activité de référence internationale s'ajoute aux mandats nationaux et européens que ce laboratoire de l'Anses détient déjà sur la métrite contagieuse équine : il est en effet laboratoire national de référence sur cette maladie depuis 1992 et laboratoire de référence de l'Union européenne sur toutes les maladies équines, sauf la peste équine, depuis 2008. Il s'agit du vingt-sixième mandat de référence de l'Anses pour l'OIE, dont l'un porte sur une autre maladie équine, la dourine, pour laquelle l'Agence a été désignée en juin 2020.

Des recherches sur le génome de la bactérie

Côté recherche, les travaux du laboratoire sur le génome de *Taylorella equigenitalis* sont reconnus internationalement : l'équipe a séquencé les premiers génomes de cette bactérie et d'une espèce proche, *Taylorella asinigenitalis*. Elle est également le curateur du contenu de la base internationale MLST (multilocus sequence typing) qui recense les génotypes des différents clones de *Taylorella equigenitalis* identifiés dans le monde : l'équipe est en charge de vérifier les données transmises par les utilisateurs de cette base et de l'alimenter avec les données vérifiées. « *Il existe plusieurs souches au sein de cette espèce bactérienne. Suivre leur circulation au niveau mondial permet de mieux contrôler la maladie et de connaître les situations à risque d'exposition* », explique Sandrine Petry.

Contacts presse

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20
presse@anses.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.